

dispositions sont inutiles ou créent de la confusion. L'apathie de certains producteurs nationaux s'explique peut-être par le fait qu'ayant dû assumer des coûts considérables pour se conformer à la réglementation actuelle, ils estiment que tout assouplissement de cette dernière leur serait nuisible, puisqu'elle faciliterait l'entrée de nouveaux venus sur le marché.

14. En ce qui concerne l'uniformisation des emballages, les réponses des intervenants varient énormément. Les représentants des consommateurs se disent en faveur du maintien des restrictions actuelles — le consommateur semble tenir davantage à faire des choix plus éclairés, quitte à ce que l'éventail de produits offerts soit plus restreint. Il y a toutefois deux courants de pensée à ce sujet chez les producteurs. Il se peut que les restrictions actuelles fassent fonction de barrière commerciale — leur abolition risquerait de permettre aux producteurs américains d'envahir le marché avec des emballages autorisés aux États-Unis, mais peut-être interdits ici. Par contre, les lois actuelles empêchent pratiquement les producteurs canadiens d'adopter des formats d'emballage innovateurs avec lesquels ils pourraient pénétrer le marché américain. Les représentants de Kimberly-Clark ont également fait ressortir ce point lorsqu'ils ont comparu devant notre Comité.

15. Souvent, les répondants favorables au maintien des règlements actuels affirment tout simplement que le consommateur n'est pas apte à juger, par exemple, de la sécurité d'un produit (sièges d'auto, bouteilles de boissons gazeuses de 1,5 litre qui peuvent exploser, moquettes inflammables, montures de lunettes, etc.). Les arguments de ceux qui font état des conséquences du retrait d'un règlement ne sont souvent pas tellement explicites, ces personnes se contentant parfois de dire qu'il risque d'y avoir plus de blessures, et ainsi de suite. De plus, on parle peu des solutions de rechange qui pourraient contribuer à régler le problème qu'on soulève.

16. Les règlements découlant de la *Loi sur les produits dangereux* suscitent le même genre de commentaires. Ayant assumé des coûts pour se conformer aux exigences, les producteurs nationaux voient dans la déréglementation un moyen de permettre aux produits importés moins coûteux d'envahir notre marché, aux dépens des produits canadiens.

17. Fait à noter, le secteur privé n'a pas exprimé d'opinion sur un bon nombre des règlements découlant de cette loi. Des producteurs ont exprimé des réserves au sujet du règlement concernant les allumettes non conformes. Un fabricant se dit défavorisé par les règlements sur la sécurité et préférerait qu'ils soient remplacés par la série de normes ISO 9000. Étant donné que celles-ci ne peuvent être appliquées adéquatement qu'à l'étape de la fabrication, cette solution permettrait peut-être de remédier au problème de l'importation au Canada d'allumettes non conformes.

C. AGRICULTURE CANADA

18. En juin, le ministre William McKnight et ses hauts fonctionnaires ont comparu devant le Sous-comité pour commenter les démarches entreprises par Agriculture Canada dans le cadre de l'examen de la réglementation. En septembre, les représentants de la Direction générale des céréales et des oléagineux sont revenus témoigner.

19. Agriculture Canada s'est mis à la tâche sans tarder et l'exercice s'est terminé l'automne dernier. Le Ministère a d'abord fait parvenir aux divers intervenants une trousse d'information comportant une longue liste de questions, présentée sous forme de grille. Les intervenants devaient évaluer l'importance qu'avaient à leurs yeux divers ensembles de règlements, puis les résultats étaient compilés.

20. Le Ministère a maintenant terminé son examen et en a fait rapport au gouvernement.